

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2861

14 novembre 2013

SOMMAIRE

2TM S.A.	137322	Kiwanis Club - Uelzechtall	137321
3B Binani Glassfibre S.à r.l.	137321	Landscape Development S.à r.l.	137282
3i Infrastructure (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	137322	Masco Home Products S.à r.l.	137322
Agilitec S. à r.l.	137326	Tootsie S.à r.l.	137320
Agilitec S. à r.l.	137325	Tootsie S.à r.l.	137320
Agilitec S. à r.l.	137325	Tootsie S.à r.l.	137319
Alvogen IPCo S. à r.l.	137326	Tootsie S.à r.l.	137318
Apil S.à r.l.	137322	Tootsie S.à r.l.	137318
Aquadétente Luxembourg Sàrl	137326	Tootsie S.à r.l.	137317
BLH Manco 1 S.à r.l.	137282	Tootsie S.à r.l.	137317
BLH Manco 2 S.à r.l.	137288	Tootsie S.à r.l.	137318
CAI Investments (No. 1) S.à r.l.	137328	Tootsie S.à r.l.	137318
CAI Investments (No. 2) S.à r.l.	137328	Tootsie S.à r.l.	137318
CBC Europe S.à r.l.	137326	Tootsie S.à r.l.	137319
Cellon	137328	Tootsie S.à r.l.	137320
Chaussea S.à r.l.	137326	Turchese Trading e Investimentos S.A. .	137325
Compagnie Internationale de Restauration (C.I.R.) S.A.	137326	UFS Europe S.A.	137325
Creche Coccinella Sàrl	137327	Umbrella Equities and Investments S.A.	137324
Dafofin One S.A.	137327	Un Autre Monde, s.à r.l.	137320
Day Dream SA	137327	Valoria Gestion S.à r.l.	137318
Delacroix	137327	VAP Luxembourg S.A.	137324
Deutsche Grundbesitz und Immobilien 2 GmbH	137327	Varialux S.A.	137324
Deutsche Grundbesitz und Immobilien 3 GmbH	137328	VBNT S.A.	137323
Deutsche Grundbesitz und Immobilien GmbH	137328	Vie Privée Rue Wilson	137321
DLSI Luxembourg S.A.	137328	Vinita S.A.	137320
Filos Properties S.à r.l.	137288	Vinita S.A.	137323
Galway I S.à r.l.	137298	Vinita S.A.	137324
Golden Horizon S.à r.l.	137317	Whirlpool CSA Holdings S.à r.l.	137323
GTO Holding Sàrl	137294	WREV Holdings I S.à r.l.	137324
		Wyndham Luxembourg Financing S.à r.l.	137323

BLH Manco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 167.980.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 septembre 2013

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport du liquidateur;
- prend note du rapport du commissaire à la liquidation;
- donne décharge au liquidateur, au commissaire à la liquidation et aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 30 septembre 2013;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante: Arendt Services S.A., 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2013.

BLH Manco 1 S.à r.l., (en liquidation)

Signature

Référence de publication: 2013140398/23.

(130171433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Landscape Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 180.586.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-six septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FORTRUST GLOBAL, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, RCS Luxembourg numéro B 152.196,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Frédéric LECLERCQ.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant, de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie pré-mentionnée déclare constituer.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée ("la Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ("les Lois") et par les présents statuts ("les Statuts").

La Société peut comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

Art. 2. Dénomination. La Société a comme dénomination "LANDSCAPE DEVELOPMENT S.à r.l.".

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

Dans l'hypothèse où le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société,

laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société ("la/les Société(s) Apparenté(es)");

Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même groupe de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut établir des succursales à l'étranger et peut, par ces succursales, effectuer toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à l'objet de la Société, à condition qu'aucune offre en relation avec cette activité soit faite et qu'aucune mesure par rapport à la promotion ou l'exercice de cette activité soit effectuée sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société peut procéder à l'acquisition, l'exploitation mondiale, l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière, la concession par le biais de licence ou par toute autre moyen légalement admissible de tous droits de propriété intellectuelle et industrielle (y compris mais sans limitation les marques de fabrique et de commerce, brevets, droits d'auteur et droits voisins, dessins et modèles industriels, plans, formules ou procédés secrets, noms de domaine et les logiciels) ainsi que l'usage ou la concession de l'usage d'un équipement industriel, commercial ou scientifique et prendre toutes mesures utiles à la protection de ces droits.

La Société peut, d'une façon générale, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet. Elle pourra acquérir, développer, recevoir et donner en licence des brevets, marques et autres droits de propriété industrielle.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune et les droits et obligations fixés par les Statuts,

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée des associés de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires pertinents.

Art. 7. Prime d'émission et primes assimilées. En outre du capital social, un compte prime d'émission dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale ainsi que des comptes primes assimilées dans la mesure permise par les Lois peuvent être établis.

Parmi les comptes primes assimilés, le Conseil de Gérance est autorisé à recueillir les apports en capitaux propres non rémunérés par des titres des associé(s) existants de la Société ("Capital Contribution").

L'affectation des comptes prime d'émission et primes assimilées peut être utilisée, entre autre, pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) associé(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Propriété de Parts Sociales. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Part Sociale. S'il y a plusieurs propriétaires par Part Sociale, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 9. Forme des parts sociales. Les Parts Sociales de la Société sont et continueront à être exclusivement émises sous forme nominative.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société.

Ledit registre énoncera le nom de chaque associé, sa résidence, le nombre de Parts Sociales détenues par lui, les montants libérés sur chacune des Parts Sociales, le transfert de Parts Sociales et les dates de tels transferts.

Art. 10. Transfert des parts sociales. Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, ceux-ci ne peuvent céder leurs parts sociales que dans le respect de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Art. 11. Incapacité, insolvabilité ou faillite des Associé(s). La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants ("le Conseil de Gérance") qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérant(s) seront nommés par les associé(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s).

Les associé(s) pourront qualifier les gérants de Gérant de catégorie A et de Gérant de catégorie B.

Art. 13. Pouvoir des gérant(s). Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) associé(s) relèvent de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

Art. 14. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants si plus d'un gérant a été nommé.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance. Dans le cas où un Conseil de Gérance est formé, le conseil peut nommer parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même gérant responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un gérant peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire.

Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Art. 16. Rémunération et débours. Sous réserve de l'approbation des associé(s), les gérant(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce gérant devra en aviser les autres gérant(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 18. Responsabilité des gérant(s). Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société

Art. 19. Commissaire(s) aux comptes. Hormis lorsque, conformément aux Lois les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associé(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront (s'il y en existe), nommés par les associé(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Art. 20. Associé(s). Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des associés.

Art. 21. Assemblée générale annuelle. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil de Gérance constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 22. Assemblées générales. Les décisions des associé(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation, conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts, du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associé(s) représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

En outre, si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par écrit.

Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation, les associés seront de nouveau convoqués et les résolutions seront à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées, chaque part sociale donnant droit à un vote.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 23. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année.

Art. 24. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les gérant(s) dressent l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux associé(s) pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 25. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale ("la Réserve Légale") dans le respect de l'article 197 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 26. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les associé(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve, en le reportant à nouveau ou en le distribuant le cas échéant avec les bénéfices reportés et les réserves distribuables aux associé(s).

Les associés par décision prise en assemblée générale des associés, peuvent décider de distribuer un dividende étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent jamais excéder le montant des bénéfices nets du dernière exercice clos augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements des effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider de procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par lui duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant qu'acomptes sur dividendes ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

En cas de déclaration d'un dividende ou d'un acompte sur dividende, chaque part sociale donne droit à une même proportion dans le montant distribué.

La prime d'émission et les primes assimilées peuvent être distribuées aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions établies ci-avant.

Les dividendes, les acomptes sur dividendes ou les distributions de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés en numéraire peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance. Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider du cours de change applicable à la conversion des dividendes, des acomptes sur dividendes ou des distributions de la prime d'émission et des primes assimilées en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Part Sociale pendant cinq (5) ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Part Sociale, de sorte qu'il sera perdu pour celui-ci, et sera acquis à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes ou acomptes sur dividendes, les distributions de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés et non réclamés qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de Parts Sociales.

Art. 27. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les associé(s).

Art. 28. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Disposition transitoire

1. Par exception, le premier exercice social commence le jour de la constitution et s'achève le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2014.

Souscription et libération

La comparante a souscrit un nombre de parts sociales de la Société et a libéré en espèces les montants suivants:

Associés	Capital souscrit et libéré	Parts sociales
FORTRUST GLOBAL, prénommée	12.500.- EUR	12.500 parts sociales
Total	12.500.- EUR	12.500 parts sociales

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à UN (1).
2. A été appelé aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée:

Madame Viktoryia ZAIKO, née le 14 décembre 1979 à Baranovitchy (République de Biélorussie) demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

3. L'adresse de la Société est fixée au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Avertissement

Le notaire a attiré l'attention des comparants, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation de faire le commerce de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparants reconnaissent avoir reçu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Leclercq et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 septembre 2013. LAC/2013/44192. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139898/301.

(130170827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

BLH Manco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 168.014.—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 septembre 2013*

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport du liquidateur;
- prend note du rapport du commissaire à la liquidation;
- donne décharge au liquidateur, au commissaire à la liquidation et aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 30 septembre 2013;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante: Arendt Services S.A., 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2013.

BLH Manco 2 S.à r.l., (en liquidation)

Signature

Référence de publication: 2013140399/23.

(130171435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Filos Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 180.653.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-sixth day of September.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BIANCHI PROPERTIES S.à r.l., a company limited by shares, having its registered office in L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich, in course of registration with the Luxembourg trade and companies register,

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, by virtue of a power of attorney, given on September 25th, 2013.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing parties mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the "Company").

Art. 2. The object of the Company is the acquisition, management, development and sale, for its own account, directly or indirectly, of real estate of any nature or origin, whatsoever, located in Luxembourg or any other jurisdiction.

The object of the Company is further the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other way undertakings and companies either Luxembourg or foreign entities as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise. The Company may further acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in other companies in Luxembourg or foreign, remunerated or not.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and intangible rights as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and others risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its the above described objects."

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Filos Properties S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500.-) represented by FIVE HUNDRED (500) shares having a nominal value of TWENTY FIVE EUROS (EUR 25.-) per share each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in

circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by the company "Bianchi Properties S.à r.l.", prenamed and have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2013.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand one hundred fifty euros (EUR 1,150.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at three. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

a. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8 Avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 37.974;

b. Mrs. Christelle FERRY, director, born on 10 October 1970 in Metz (France), professionally residing in L-1653 Luxembourg, 2-8 Avenue Charles de Gaulle;

c. Mr Xavier DE CILIA, born on 11 April 1978 in Nice (France), professionally residing at L-1653 Luxembourg, 2-8 Avenue Charles de Gaulle,

2) The address of the registered office is established in L-1420 Luxembourg, 7, Avenue Gaston Diderich.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

BIANCHI PROPERTIES S.à r.l., une société constituée selon le droit du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 7, Avenue Gaston Diderich, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, en vertu d'une procuration donnée le 25 Septembre 2013.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les comparants et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la vente pour son propre compte, directement ou indirectement, de biens immobiliers de quelque nature ou origine que ce soit, situés au Luxembourg ou dans tout autre pays.

L'objet social de la Société est également l'acquisition de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société pourra également acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra prendre toutes les mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérées ou non.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et incorporels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra aussi gager, nantir, grever, transférer, grever tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet tel que décrit ci-dessus.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Filos Properties S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société «Bianchi Properties S.à r.l.», précitée et ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) soit à la disposition de la Société, comme il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-EUR).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérant est fixé à trois. Sont nommés gérant pour une durée indéterminée:

a. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., une société anonyme avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.974;

b. Madame Christelle FERRY, née le 10 octobre 1970 à Metz (France), résidant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle;

c. Monsieur Xavier DE CILLIA, né le 11 avril 1978 à Nice (France), résidant professionnellement au L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle,

2. L'adresse du siège social de la société est établi à L-1420 Luxembourg, 7, Avenue Gaston Diderich.

DONT ACTE, le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi, fait et passé à Luxembourg, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 septembre 2013. Relation GRE/2013/3928. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 8 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141216/301.

(130172502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

GTO Holding SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 168.421.

L'an deux mille treize, le dixième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Michael GODFROID, gérant de société, né le 18 janvier 1979 à Lobbes (Belgique), demeurant à B-6110 Montigny Le Tilleul, rue du Corby, 65.

I.- Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul et unique associé de la société «GTO HOLDING SARL», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1651 Luxembourg, 1517, Avenue Guillaume, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.421, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors notaire de résidence à Rambrouch, en date du 17 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1334 du 30 mai 2012, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à deux cent soixante-dix-neuf mille euros (EUR 279.000,-), divisé en mille (1.000) parts sociales de deux cent soixante-dix-neuf euros (EUR 279,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant à l'associé unique pré-qualifié.

III. L'associé unique représentant l'intégralité du capital social s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes, qu'il a demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale de la société du 15-17, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg à B-6110 Montigny-le-tilleul, 65, rue du Corby, Belgique, et adoption par la société à responsabilité limitée de la nationalité belge, sous réserve de l'inscription de la société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises et Registre du Commerce des Personnes Morales en Belgique;

2. Approbation d'une situation comptable intérimaire;

3. Démission du gérant en fonction et décharge à lui accorder pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de l'assemblée générale décidant le transfert du siège de la société en Belgique.

4. Nomination de Monsieur Michael GODFROID, gérant de société, né le 18 janvier 1979 à Lobbes (Belgique), demeurant à B-6110 Montigny Le Tilleul, rue du Corby, 65, comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

5. Décision relative à la refonte des statuts en vue de les mettre en concordance avec la législation belge.

6. Délégation de pouvoirs.

7. Radiation de la société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dès qu'elle aura été inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises et Registre du Commerce des Personnes Morales en Belgique.

8. Divers.

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social statutaire, le siège de direction effective et de l'administration centrale du 15-17, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg à B-6110 Montigny-le-tilleul, 65, rue du Corby Belgique et de lui faire adopter la nationalité, le statut et la forme d'une société privée à responsabilité limitée de droit belge, le tout sous réserve de l'inscription de la société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises et Registre du Commerce des Personnes Morales en Belgique.

L'associé unique constate qu'aucune part sans droit de vote n'a été émise par la Société et que la décision de changement de nationalité est prise par le seul et unique associé existant.

Il constate également:

- que le droit d'apport ainsi que tous les autres impôts prévus par la loi luxembourgeoise ont été dûment payés aux autorités compétentes;

- que la société a respecté toutes les dispositions fiscales prévues par la loi luxembourgeoise;

- que le transfert du siège social en Belgique et le changement de nationalité de la société n'aura en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle société et l'assemblée constate que cette résolution est prise en conformité avec l'article 199 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'approuver la situation comptable intérimaire de la société arrêtée au 31 août 2013, mentionnée ci-avant, telle qu'elle a été rédigée par le gérant en fonction avant le transfert de son siège social en Belgique.

Une copie de cette situation comptable, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour en faire partie intégrante.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission du gérant actuellement en fonction et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer, en conformité avec la législation belge, comme gérant unique de la société, avec les pouvoirs lui conférés par les nouveaux statuts belges et pour une durée indéterminée, sauf révocation ou démission, Monsieur Michael GODFROID, gérant de société, né le 18 janvier 1979 à Lobbes (Belgique), demeurant à B-6110 Montigny Le Tilleul, rue du Corby, 65.

L'associé unique décide en outre que les émoluments du gérant unique seront fixés en accord avec les tarifs en vigueur en Belgique.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation belge et de leur donner la teneur suivante, étant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vu de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi belge devront être accomplies:

« **Art. 1^{er}. Forme.** Société privée à responsabilité limitée.

Art. 2. Dénomination. GTO HOLDING

Art. 3. Siège social. Le siège social est établi à 6110 Montigny-le-Tilleul, rue du Corby, 65.

Il peut être transféré en tout autre endroit de la région de langue française de Belgique ou de la région de Bruxelles-Capitale par simple décision de la gérance qui a tous pouvoirs pour faire constater authentiquement la modification des statuts qui en résulte.

La société peut établir, par simple décision de la gérance, des sièges administratifs, d'exploitation, agences et succursales en Belgique ou à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que la prestation de services auprès de ses filiales, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ce participations.

Elle peut également effectuer des prestations de services dans les domaines administratifs et commerciaux auprès de ses filiales.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres, brevets, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura en outre pour objet social le commerce de tout matériel orthopédique et/ou médical.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, société ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant en Belgique qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à faciliter l'extension ou le développement, tant en Belgique qu'à l'étranger.

Art. 5. Durée. La société a une durée illimitée.

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à deux cent soixante-neuf mille euros (269 000,00 €). Il est divisé en mille (1 000) parts sans valeur nominale, représentant chacune un/millième de l'avoir social, entièrement libérées.

Art. 7. Vote par l'usufruitier éventuel. En cas de démembrement du droit de propriété de parts sociales, les droits y afférents sont exercés par l'usufruitier.

Art. 8. Cession et Transmission de parts. Tant que la société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut céder librement ses parts.

Si la société comporte deux associés ou plus, les cessions et transmissions de parts sont soumises aux règles ci-après:

A/ Cessions libres

Les parts peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort, sans agrément, à un associé, au conjoint du cédant ou du testateur, aux ascendants ou descendants en ligne directe des associés.

B/ Cessions soumises à agrément

Tout associé qui voudra céder ses parts entre vifs à une personne autre que celles visées à l'alinéa précédent devra, à peine de nullité, obtenir l'agrément de la moitié au moins des associés, possédant les trois/quarts au moins des parts sociales, déduction faite des parts dont la cession est proposée.

A cette fin, il devra adresser à la gérance, sous pli recommandé, une demande indiquant les noms, prénoms, professions, domiciles du ou des cessionnaires proposés ainsi que le nombre de parts dont la cession est envisagée et le prix offert.

Dans les huit jours de la réception de cette lettre, la gérance en transmet la teneur, par pli recommandé, à chacun des associés, en leur demandant une réponse affirmative ou négative par écrit dans un délai de quinze jours et en signalant que ceux qui s'abstiennent de donner leur avis seront considérés comme donnant leur agrément. Cette réponse devra être envoyée par pli recommandé.

Dans la huitaine de l'expiration du délai de réponse, la gérance notifie au cédant le sort réservé à sa demande.

Les héritiers et légataires qui ne deviendraient pas de plein droit associés aux termes des présents statuts seront tenus de solliciter, selon les mêmes formalités, l'agrément des associés.

Le refus d'agrément d'une cession entre vifs est sans recours; néanmoins, l'associé voulant céder tout ou partie de ses parts pourra exiger des opposants qu'elles lui soient rachetées à leur valeur fixée par un expert choisi de commun accord ou, à défaut, par le président du tribunal de commerce du siège social, statuant comme en référé. Il en sera de même en cas de refus d'agrément d'un héritier ou d'un légataire. Dans l'un et l'autre cas, le paiement devra intervenir dans les six mois du refus.

Art. 9. Gérance. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés avec ou sans limitation de durée et pouvant, dans cette dernière hypothèse, avoir la qualité de gérant statutaire.

Si le gérant est une personne morale, celle-ci doit désigner parmi ses associés, gérants, administrateurs ou travailleurs un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

L'assemblée qui les nomme fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité, leurs pouvoirs. S'il n'y a qu'un seul gérant, la totalité des pouvoirs de la gérance lui est attribuée.

Art. 10. Pouvoirs du gérant. Conformément à la loi et sauf organisation par l'assemblée d'un collège de gestion, chaque gérant représente la société à l'égard des tiers et en justice et peut poser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, sauf ceux que la loi réserve à l'assemblée générale.

Un gérant peut déléguer des pouvoirs spéciaux à tout mandataire, associé ou non.

Art. 11. Rémunération. L'assemblée générale décide si le mandat de gérant est ou non exercé gratuitement.

Art. 12. Contrôle. Tant que la société répond aux critères énoncés par la loi, il n'est pas nommé de commissaire, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Dans ce cas, chaque associé possède individuellement les pouvoirs d'investigation et de contrôle du commissaire. Il peut se faire représenter ou se faire assister par un expert-comptable. La rémunération de celui-ci incombe à la société s'il a été désigné avec son accord ou si cette rémunération a été mise à sa charge par décision judiciaire.

Art. 13. Assemblée générale. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année le 2^{ème} vendredi du mois d'avril, à 19 heures.

S'il n'y a qu'un seul associé, c'est à cette même date qu'il signe pour l'approbation des comptes annuels.

Si ce jour est férié, l'assemblée est remise au plus prochain jour ouvrable, autre qu'un samedi.

Des assemblées générales extraordinaires doivent être convoquées par la gérance chaque fois que l'intérêt social l'exige ou sur la requête d'associés représentant le cinquième du capital.

Les convocations sont faites conformément à la loi et communiquées quinze jours avant l'assemblée aux associés, aux gérants et, le cas échéant, au commissaire. Ces convocations se font par lettre recommandée à la poste, sauf si les destinataires ont, individuellement, expressément et par écrit, accepté de recevoir la convocation moyennant un autre moyen de communication.

Toute personne peut renoncer à cette convocation et, en tout cas, sera considérée comme ayant été régulièrement convoquée si elle est présente ou représentée à l'assemblée.

Art. 14. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Répartition des bénéfices. Sur le bénéfice net, tel qu'il découle des comptes annuels arrêtés par la gérance, il est prélevé annuellement au moins cinq pour cent (5 %) pour être affectés au fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital.

Le solde reçoit l'affectation que lui donne l'assemblée générale statuant sur proposition de la gérance, dans le respect de la loi.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote distinct sur la décharge à donner au(x) gérant(s).

Art. 16. Liquidation. Si la société est dissoute, la liquidation est effectuée par un liquidateur désigné en principe par l'assemblée générale.

Le liquidateur n'entre en fonction qu'après confirmation de sa nomination par le tribunal de commerce compétent. En cas de refus de confirmation, le tribunal désigne lui-même le liquidateur, éventuellement sur proposition de l'assemblée générale.

Si plusieurs liquidateurs sont nommés, ils forment un collège.

Le liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus conférés par la loi.

L'assemblée générale détermine, le cas échéant, les émoluments du liquidateur.

Art. 17. Répartition. Après approbation du plan de répartition par le tribunal de commerce compétent, le liquidateur répartit l'actif net également entre toutes les parts.

Si toutes les parts ne sont pas libérées dans une égale proportion, le liquidateur doit rétablir l'équilibre avant de procéder au partage, en mettant toutes les parts sur pied d'égalité par des appels de fonds ou par une répartition préalable».

Sixième résolution

L'associé unique décide de conférer à Monsieur Michael GODFROID, gérant de société, demeurant à B-6110 Montigny Le Tilleul, rue du Corby, 65, tous pouvoirs en vue d'accomplir individuellement toutes les formalités nécessaires et d'entreprendre toutes les démarches qui seront requises par les autorités belges en vue d'obtenir l'approbation des résolutions prises ci-avant et, en général, de signer tous documents et d'entreprendre quelconque démarche que les autorités compétentes pourront requérir en relation à l'application des résolutions prises ci-avant, en ce compris, le cas échéant, les modifications qui pourraient être apportées aux statuts de la société.

En outre, le mandataire prénommé est autorisé, de façon individuelle, à entreprendre toute procédure nécessaire et à exécuter et à fournir tout document nécessaire à la Banque-Carrefour des Entreprises de Belgique, au Registre du Commerce des Personnes Morales en Belgique ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et généralement toute administration qui pourrait être concernée, afin d'assurer, d'une part, la continuation de la société en tant que société de droit belge et, d'autre part, la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

Septième résolution

L'associé unique décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Belgique auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises et du Registre du Commerce des Personnes Morales en Belgique.

Tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de cinq ans, être obtenus à son ancien siège social à Luxembourg.

Huitième résolution

L'associé unique décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive du transfert du siège social de la société et de son inscription en Belgique auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises et du Registre du Commerce des Personnes Morales.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a avec Nous notaire signé le présent acte.

Signé: M. GODFROID, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 11 septembre 2013. Relation: DIE/2013/11031. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 08 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141270/216.

(130172136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Galway I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 177.808.

In the year two thousand and thirteen, the eleventh day of the month of September;

Before us Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders (the "Shareholders") of Galway I, a private limited company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177.808, incorporated on 22 May 2013 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglister, and published on 26 July 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1800 (the "Company").

The Meeting was opened at 7.30 p.m., with Mr Amaury LAMBERT, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Hadrien Forterre, lawyer, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Me Codrina Constantinescu, Avocat, residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I- That the represented Shareholders, the proxy of the represented Shareholders and the number of its shares are shown on an attendance list. This attendance list, signed by the proxy of the represented Shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented Shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialed "ne varietur" by the appearing person.

II- That pursuant to the attendance list, the shares representing 100% of the share capital of the Company are present or represented at the Meeting and that the Shareholders present or represented consider itself being duly informed of the agenda and waive any convening notice.

III- That the Meeting is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Modification of the currency of the share capital of the Company from euro (EUR) to British Pound (GBP);
2. Conversion of the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1.-) into ten thousand seven hundred fifty (10,750) shares having a par value of one British Pound (GBP 1.-);
3. Creation of two (2) classes of shares, respectively the class A shares (the "Class A Shares") and the class E shares (the "Class E Shares");
4. Re-designation of the existing ten thousand seven hundred fifty (10,750) shares with a par value of one British Pound (GBP 1.-) into Class A Shares;
5. Increase of the share capital of the Company in order to bring it from its current amount of ten thousand seven hundred fifty British Pound (GBP 10,750.-) to nine hundred ninety-eight thousand four hundred and ninety British Pound (GBP 998,490.-) represented by nine hundred ninety-eight thousand two hundred and fifty (998,250) Class A Shares of one British Pound (GBP 1.-) each and two hundred forty (240) Class E Shares of one British Pound (GBP 1.-) each to be issued in eight (8) different series as follows: thirty (30) E1 shares (the "E1 Shares"), thirty (30) E2 shares (the "E2 Shares"), thirty (30) E3 shares (the "E3 Shares"), thirty (30) E4 shares (the "E4 Shares"), thirty (30) E5 shares (the "E5 Shares"), thirty (30) E6 shares (the "E6 Shares"), thirty (30) E7 shares (the "E7 Shares") and thirty (30) E8 shares (the "E8 Shares");
6. Restatement of article 3 of the articles of association (the "Articles") of the Company that shall now be stated as follows:

" 3.1. The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

3.2. The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

3.3. The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.";

7. Restatement of article 6 of the Articles that shall now be stated as follows:

" **6.1.** The Company's share capital is set nine hundred ninety-eight thousand four hundred and ninety British Pound (GBP 998,490.-) represented by nine hundred ninety-eight thousand two hundred and fifty (998,250) Class A Shares of one British Pound (GBP 1.-) each and two hundred forty (240) Class E Shares of one British Pound (GBP 1.-) each to be issued in eight (8) different series as follows: thirty (30) E1 shares (the "E1 Shares"), thirty (30) E2 shares (the "E2 Shares"), thirty (30) E3 shares (the "E3 Shares"), thirty (30) E4 shares (the "E4 Shares"), thirty (30) E5 shares (the "E5 Shares"), thirty (30) E6 shares (the "E6 Shares"), thirty (30) E7 shares (the "E7 Shares") and thirty (30) E8 shares (the "E8 Shares"), each Share having such rights and obligations as set out in these Articles and in the Shareholders Agreement.

6.2. In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of the premium account is at the free disposal of the Board.

6.3. The Company may redeem its own Shares subject to the Law and the Shareholders Agreement.

6.4. The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of the Articles. ";

8. Restatement of article 20 of the Articles that shall now be stated as follows:

"The financial year of the Company shall begin on 12 September of each year and shall end on 11 September of the next year. "

9. Full restatement of the Articles;

10. Appointment of Grant Thornton as independent auditor (réviseur d'entreprise agréé) of the Company; and

11. Miscellaneous.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First Resolution

The Meeting resolves to change the currency of the share capital of the Company from euro (EUR) to British Pound (GBP) and to fix the conversion rate at eighty-six pence (GBP 0.86) for one euro (EUR 1.-).

Second resolution

The Meeting resolves to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1.-) into ten thousand seven hundred fifty (10,750) shares having a par value of one British Pound (GBP 1.-).

Third resolution

The Meeting resolves to create two (2) classes of shares, respectively the Class A Shares and the Class E Shares.

Fourth resolution

The Meeting resolves to re-designate the existing ten thousand seven hundred fifty (10,750) shares with a par value of one British Pound (GBP 1.-) represented by six thousand nine hundred eighty-seven and zero point five (6,987.5) shares held by Elliott International, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at South Church Street, Uglad House building, KY-KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands Trade and Companies Register under number CR-10177 ("Elliott International") and three thousand seven hundred sixty-two zero point five (3,762.5) shares held by Wakefield Securities LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the United States of America, whose registered office is at 1209, Orange Street, Corporation Trust Center building, USA -DE 19801 Wilmington, Delaware, United States of America and registered with the State of Delaware Trade and Companies Register under number 5216625 ("Wakefield") into Class A Shares.

Fifth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company in order to bring it from its current amount of ten thousand seven hundred fifty British Pound (GBP 10,750.-) to nine hundred ninety-eight thousand four hundred and ninety British Pound (GBP 998,490.-) represented by nine hundred ninety-eight thousand two hundred and fifty (998,250) Class A Shares of one British Pound (GBP 1.-) each and two hundred forty (240) Class E Shares of one British Pound (GBP 1.-) each to be issued in eight (8) different series as follows: thirty (30) E1 Shares, thirty (30) E2 Shares, thirty (30) E3 Shares, thirty (30) E4 Shares, thirty (30) E5 Shares, thirty (30) E6 Shares, thirty (30) E7 Shares and thirty (30) E8 Shares.

Subscription - Payment

1. Thereupon, Elliott International, declares to subscribe for six hundred thirty-five thousand four hundred fifty-six and zero point twenty-five (635,456.25) newly issued Class A Shares, each having a par value of one British Pound (GBP 1.-) and Wakefield declares to subscribe for three hundred forty-two thousand one hundred sixty-eight and zero point seventy-five (342,168.75) newly issued Class A Shares, each having a par value of one British Pound (GBP 1.-) fully paid-up by way of a contribution in kind consisting of a claim held by Elliott International and Wakefield against Galway II, a private limited company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177.826 (thereafter "Galway II") having an aggregate value of ninety-seven million seven hundred sixty-two thousand and five hundred British Pound (GBP 97,762,500.-) pursuant to the valuation certificate executed by the Company and the free transferability certificates executed in each case by the Elliott International or Wakefield and the Company while the outstanding amount should be allotted by way of tracking preferred equity certificates issued by the Company.

As a result of the above subscription, Elliott holds an aggregate number of six hundred forty-two thousand four hundred forty-three and zero point seventy-five (642,443.75) Class A Shares in the share capital of the company and Wakefield holds an aggregate number of three hundred forty-five thousand nine hundred thirty-one and zero point twenty-five (345,931.25) Class A Shares in the share capital of the Company.

The proof of the existence, the free transferability and the value of the above contribution of an aggregate amount of ninety-seven million seven hundred sixty-two thousand and five hundred British Pound (GBP 97,762,500.-) have been evidenced to the undersigned notary.

2. Antonine Asset Management LLP, a limited liability partnership incorporated and existing under the laws of Scotland, whose registered office is at 33 Inverleith Terrace, Edinburgh EH3 5NU, and registered with the Scottish Trade and Companies Register under number S0302775 ("Antonine"), declares to subscribe for nine thousand eight hundred and seventy-five (9,875) newly issued Class A Shares and two hundred forty (240) Class E Shares newly issued and allocated as follows: thirty (30) E1 Shares, thirty (30) E2 Shares, thirty (30) E3 Shares, thirty (30) E4 Shares, thirty (30) E5 Shares, thirty (30) E6 Shares, thirty (30) E7 Shares and thirty (30) E8 Shares, whereby each and all of the Class A Shares and the Class E Shares have a par value of one British Pound (GBP 1.-) and are fully paid-up by way of (i) a contribution in cash of an aggregate amount of two hundred and forty British Pound (GBP 240.-) in respect of the Class E Shares, and (ii) a contribution in kind consisting of four hundred and five (405) E shares held by Antonine in the share capital of Hadrian S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under Luxembourg law, having a share capital of nineteen thousand three hundred and fifty-seven British Pounds (GBP 19,357.-), having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.389 ("Hadrian") represented by sixty-seven (67) E1 shares, sixty-eight (68) E2 shares, sixty-seven (67) E3 shares, sixty-eight (68) E4 shares, sixty-seven (67) E5 shares and sixty-eight (68) E6 shares, and having an aggregate value of nine hundred eighty-seven thousand five hundred British Pound (GBP 987,500.-) (the "Aggregate Antonine Consideration Value") pursuant to the valuation certificate executed by the Company and the free transferability certificate executed by Antonine and the Company.

Nine thousand eight hundred and seventy-five British Pounds (GBP 9,875.-) of the Aggregate Antonine Consideration Value is contributed in respect of the newly issued Class A Shares.

The remaining nine hundred and seventy-seven thousand, six hundred and twenty five British Pounds (GBP 977,625.-) of the Aggregate Antonine Consideration Value, is contributed by Antonine to the Company in exchange for the issuance by the Company of tracking preferred equity certificates.

The proof of the existence, the free transferability and the value of the Aggregate Antonine Consideration Value have been evidenced to the undersigned notary.

As a consequence of the above resolutions, Antonine joins the present Meeting in order to deliberate on the following resolutions:

Sixth resolution

The Meeting resolves to restate article 3 of the Articles that shall now read as follows:

"The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes."

Seventh resolution

The Meeting resolves to restate article 6 of the Articles that shall now read as follows:

"The Company's share capital is set nine hundred ninety-eight thousand four hundred and ninety British Pound (GBP 998,490.-) represented by nine hundred ninety-eight thousand two hundred and fifty (998,250) Class A Shares of one British Pound (GBP 1.-) each and two hundred forty (240) Class E Shares of one British Pound (GBP 1.-) each to be issued in eight (8) different series as follows: thirty (30) E1 shares (the "E1 Shares"), thirty (30) E2 shares (the "E2 Shares"), thirty (30) E3 shares (the "E3 Shares"), thirty (30) E4 shares (the "E4 Shares"), thirty (30) E5 shares (the "E5 Shares"), thirty (30) E6 shares (the "E6 Shares"), thirty (30) E7 shares (the "E7 Shares") and thirty (30) E8 shares (the "E8 Shares"), each Share having such rights and obligations as set out in these Articles and in the Shareholders Agreement.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of the premium account is at the free disposal of the Board.

The Company may redeem its own Shares subject to the Law and the Shareholders Agreement.

The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of the Articles."

Eighth resolution

The Meeting resolves to restate article 20 of the Articles of the Company that shall now be read as follows:

"The financial year of the Company shall begin on 12 September of each year and shall end on 11 September of the next year."

As a result of the present resolution, the current financial year which began on 22 May 2013 shall end on 11 September 2013 and the next financial year shall begin on 12 September 2013 and end on 11 September 2014.

Ninth resolution

The Meeting resolves to fully restate the Articles of the Company so as to read as follows:

A. Definitions - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Definitions. As used in the present Articles, the terms defined below have the following respective meanings:

"Affiliate"	means, in relation to a specified person, any other person directly or indirectly Controlled by or Controlling, or under direct or indirect common Control with, such specified person, provided that the Company shall not be regarded as being the Affiliate of any Shareholder.
"Articles"	means the present articles of association of the Company.
"Available Amount"	means the nominal value of the Incentive Shares to be redeemed, increased by the Surplus, if any.
"Board"	means the board of managers of the Company.
"Business Day"	means any day (other than a Saturday or Sunday) when banks in New York, London, Edinburgh and Luxembourg are open for the transaction of normal business.
"Class A Manager"	has the meaning ascribed to it in article 13.
"Class B Manager"	has the meaning ascribed to it in article 13.
"Class A Shares"	means the any of the class A Shares of the Company.
"Class E Shares"	means the any of the class E Shares of the Company.
"Company"	means Galway I, S.à r.l. as described in article 2.
"Control"	means the power of a person (or persons acting in concert) to secure that affairs of another are conducted directly or indirectly in accordance with the wishes of that person (or persons acting in concert) whether by means of: <ul style="list-style-type: none"> i. in the case of a company, being the beneficial owner of more than fifty per cent (50%) of the issued share capital of or of the voting rights in that company, or having the right to appoint or remove a majority of the directors or managers or otherwise control the votes at board meetings of that company by virtue of any powers conferred by the articles of association, shareholders agreement or any other document regulating the affairs of that company; ii. in the case of a partnership, being the beneficial owner of more than fifty per cent (50%) of the capital of that partnership, or having the right to control the composition of or the votes to the majority of the management of that partnership by virtue of any powers conferred by the partnership agreement or any other document regulating the affairs of that partnership; or

	iii. in the case of an individual, being a connected person (as defined in sections 1122 and 1123 of the UK Corporation Tax Act 2010) to that individual. “Controlled” or “Controlling” shall be construed accordingly.
“E1 Shares”	has the meaning ascribed to it in article 6.
“E2 Shares”	has the meaning ascribed to it in article 6.
“E3 Shares”	has the meaning ascribed to it in article 6.
“E4 Shares”	has the meaning ascribed to it in article 6.
“E5 Shares”	has the meaning ascribed to it in article 6.
“E6 Shares”	has the meaning ascribed to it in article 6.
“E7 Shares”	has the meaning ascribed to it in article 6.
“E8 Shares”	has the meaning ascribed to it in article 6.
“Law”	means the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
“Manager”	means any Class A Manager or Class B Manager of the Company.
“Major Decisions”	means, subject to the Shareholders Agreement, any decision relating to any of the following matters that shall be adopted by a vote in favour of each of the Shareholders at a general meeting of Shareholders: <ul style="list-style-type: none"> i. any amendment to the Shareholders Agreement, or any change to the Articles or the articles of association of the Subsidiary; ii. any step to commence administration, liquidation, winding-up, a scheme of arrangement or any analogous insolvency process in respect of the Company or a Subsidiary in any jurisdiction; iii. subject to each other provision of the Shareholders Agreement under which a Shareholder may make a further capital investment (including any Shares or tracking preferred equity certificates or any other form of debt or equity capital invested in the Company or one of its subsidiary, as the case may be and from time to time, pursuant to the Shareholders Agreement) or other investment or contribution to the Company, any change to the Company’s capital structure or the allotment or issue of further Shares (of any class) or further Class E Shares or the variation of any rights attaching to Shares of any class or Class E Shares or the creation of any options to subscribe for or to acquire Shares or Class E Shares or the issue of any warrants or other instrument convertible into Shares in the Company or Class E Shares or the creation of any put or call options in respect of Shares or Class E Shares (other than as permitted by a Shareholders Agreement); iv. payments of dividends or distributions other than in accordance with a Shareholders Agreement; v. the merger of the Company or any Subsidiary with another person; vi. subject to the provisions of a Shareholders Agreement, any arrangement for any joint venture or partnership between the Company or any Subsidiary and another person or for and such Subsidiary to acquire any part of the issued share capital or any material assets (including any portfolio of loans) of another person; and vii. any transaction between any Subsidiary and a Shareholder or an associated company or Affiliate of a Shareholder and any transaction which is not on arm’s length terms, in the ordinary course of trade and to unaffiliated/un-associated third parties.
“Share”	means any of the Class A Shares or Class E Shares and any share issued by the Company in accordance with the Articles and the Shareholders Agreement, as the case may be.
“Shareholders”	means a shareholder of the Company
“Shareholders Agreement”	any shareholders agreement which may be entered into, as the case may be, between the Shareholders from time to time (if any).
“Subsidiary”	means any subsidiary undertaking of the Company and any other company established by the Shareholders on or after the date of these Articles on or before 31 July 2015, as the case may be.

Art. 2. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Galway I (the "Company") which shall be governed by the Law, by the Articles and the Shareholders Agreement.

Art. 3. Purpose.

3.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

3.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

3.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

3.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

4.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

5.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the Board. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

5.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board.

5.4 In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. Share Capital.

6.1 The Company's share capital is set nine hundred ninety-eight thousand four hundred and ninety British Pound (GBP 998,490.-) represented by nine hundred ninety-eight thousand two hundred and fifty (998,250) Class A Shares of one British Pound (GBP 1.-) each and two hundred forty (240) Class E Shares of one British Pound (GBP 1.-) each to be issued in eight (8) different series as follows: thirty (30) E1 shares (the "E1 Shares"), thirty (30) E2 shares (the "E2 Shares"), thirty (30) E3 shares (the "E3 Shares"), thirty (30) E4 shares (the "E4 Shares"), thirty (30) E5 shares (the "E5 Shares"), thirty (30) E6 shares (the "E6 Shares"), thirty (30) E7 shares (the "E7 Shares") and thirty (30) E8 shares (the "E8 Shares"), each Share having such rights and obligations as set out in these Articles and in the Shareholders Agreement.

6.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of the premium account is at the free disposal of the Board.

6.3 The Company may redeem its own Shares subject to and in accordance with the Law and the Shareholders Agreement including, for the avoidance of doubt, in view of distributions to its Shareholders.

6.4 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

Art. 7. Shares.

7.1 The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same nominal value.

7.2 The Shares of the Company are in registered form.

7.3 The Company may have one or several Shareholders, with a maximum of forty (40) Shareholders.

7.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the Shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 8. Register of Shares - Transfer of Shares.

8.1 A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any Shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant Shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until such representative has been appointed.

8.3 Unless otherwise provided in the Shareholders Agreement, the Shares are freely transferable among Shareholders.

8.4 Unless otherwise provided in the Shareholders Agreement, inter vivos, the Shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the Shareholders at a majority of three quarters of the share capital. In addition, the Shareholders shall observe the pre-emptive rights, drag-along and tag-along provisions,

which might by virtue of any provisions the Shareholders Agreement, as the case may be, be binding upon them from time to time, and the Board shall not register any transfer of Shares in the Company's share register if such transfer of Shares is not made in accordance with the relevant provisions of the Shareholders Agreement.

8.5 Any transfer of Shares in accordance with the Law, these Articles and the Shareholders Agreement, as applicable, shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

8.6 In the event of death, the Shares of the deceased Shareholder may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving Shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased Shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 9. Collective decisions of the Shareholders.

9.1 The general meeting of Shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by Law and by these Articles as well as by the Shareholders Agreement, in particular with respect to Major Decisions.

9.2 Unless otherwise provided in the Shareholders Agreement, each Shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns and shall act in accordance with the Law, the Articles and the Shareholders Agreement.

9.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) Shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of Shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each Shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

9.4 In the case of a sole Shareholder, such Shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of Shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these Articles. In such case, any reference made herein to the "general meeting of Shareholders" shall be construed as a reference to the sole Shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of Shareholders shall be exercised by the sole Shareholder.

Art. 10. General meetings of Shareholders.

10.1 In case the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, at least one general meeting of Shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

10.2 If there is less than twenty-five (25) Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and casts its vote in writing, unless such decision is a Major Decision, in which case a general meeting of the Shareholders must be convened and held.

10.3 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any other similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Art. 11. Quorum and Vote.

11.1 Each Shareholder is entitled to as many votes as he holds Shares.

11.2 Save for a higher majority provided in the Articles or by the Law or by the Shareholders Agreement, collective decisions of the Company's Shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by Shareholders holding more than half of the share capital unless the decision is a Major Decision. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the Shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

11.3 Any decision relating to any Major Decision shall require the vote in favour of each Shareholder at a general meeting of the Shareholders of the Company properly convened and held.

11.4 If the Shareholders are unable to arrive at a unanimous decision on a Major Decision, then a deadlock shall be deemed to have occurred (a "Deadlock"). Whenever a Deadlock is deemed to have occurred, each Shareholder is bound to observe any deadlock procedure that may be agreed between the Shareholders in the Shareholders Agreement.

Art. 12. Change of nationality. The Shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole Manager - Composition and Powers of the Board - Appointment of the sole Manager or the Board.

13.1 In case of a sole Shareholder, the Company is managed by one or more manager(s) (each a "Manager") appointed by a resolution of the sole Shareholder. In case of one manager, she/he/it will be referred to as the sole Manager. In case of plurality of managers, they will constitute the Board.

13.2 In case of plurality of Shareholders, the Company is managed by a Board appointed by general meeting of the Shareholders, and which is composed of a minimum of five (5) and no more than seven (7) Managers being class A managers (the "Class A Managers") and class B managers (the "Class B Managers") in accordance with the Shareholders Agreement. The Managers shall not be entitled to any remuneration in their capacity as Managers of the Company.

13.3 If the Company is managed by one Manager, to the extent applicable and where the term sole Manager is not expressly mentioned in the Articles, a reference to the Board used in the Articles is to be construed as a reference to the sole Manager.

13.4 Unless otherwise provided in the Shareholders Agreement, the Managers need not be Shareholders. They are appointed by the general meeting of the Shareholders and should generally be professionally resident in Luxembourg. Unless otherwise provided in the Shareholders Agreement, the Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholders.

13.5 The Board is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law, by these Articles or the Shareholders Agreement, as the case may be, to the general meeting of Shareholders.

13.6 The Board may delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

13.7 The Board shall determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 14. Vacancy in the office of a manager.

14.1 In the event of a vacancy in the office of a Manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced Manager by the remaining Managers until the next meeting of Shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

14.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole Manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of Shareholders.

Art. 15. Convening meetings of the Board.

15.1 Meetings of the Board shall be properly convened, minuted and held at such times as may be determined by the Board and in any event not less than quarterly, at such times and at a place outside of the United Kingdom as may be determined by the Board and, in any event not less than once a year at the registered office of the Company.

15.2 No meeting of the Board shall ordinarily be convened on less than five (5) Business Days' notice, but a meeting of the Board may be convened by giving not less than one (1) hour's notice if, the interests of the Company would in the opinion of a Class A Manager, be likely to be adversely affected to a material extent if the business to be transacted at such meeting of the Board were not dealt with as a matter of urgency, or if all the Managers agree. Any notice of a Board meeting shall include an agenda identifying in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at the meeting. The Board may validly debate and take decisions without giving prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

15.3 No prior notice shall be required in case all Managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the Board.

Art. 16. Conduct of meetings of the Board.

16.1 The Board may elect among its members a chairman who shall be a Class A Manager. It may also choose a secretary, who does not need to be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. In the case of a tie, the chairman has a casting vote at any meeting of the Board.

16.2 Subject to the provisions of article 16.3 below, the quorum for any meeting of the Board shall be one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

16.3 Notwithstanding any provision to the contrary in the Law or the Articles, to be quorate a majority of the Managers attending any meeting of the Board must be resident outside of the United Kingdom.

16.4 The Board shall decide on matters by simple majority vote of the Managers present or represented and each Manager shall have one (1) vote at any meeting of the Board.

16.5 Subject to the Shareholders Agreement, any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking

part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

16.6 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 17. Minutes of the meeting of the Board; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any) or by two (2) managers, being one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by two (2) managers, being one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

17.2 Decisions of the sole Manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole Manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole Manager, or, if the Company has several Managers, by the joint signature of two (2) Managers, being one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person (s) to whom such signatory power may have been delegated by the Board within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of Shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of Shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the Shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of Shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on 12 September of each year and shall end on 11 September of the next year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a Shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing Shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the Board, the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law, these Articles and the Shareholders Agreement.

21.6 Unless otherwise provided in the Shareholders Agreement, distributions shall be made to the Shareholders in proportion to the number of Shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

22.1 The Board may decide, subject to the provisions set forth in the Shareholders Agreement, to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the Board showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these Articles do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the Shareholders subject to the provisions of the Law, these Articles and the Shareholders Agreement.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 4.2 of the Articles, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of Shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 Subject to the provisions of the Law and the Shareholders Agreement, the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders in proportion to the number of Shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law."

Tenth resolution

The Meeting resolves to appoint Grant Thornton having its registered office at 1 rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg, as independent auditor (réviseur d'entreprise agréé) of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6.700.-).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first written above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille treize, le onzième jour du mois de septembre,

Par devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A été tenue une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés (les «Associés») de Galway I, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.808, constituée le 22 mai 2013 par un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, n'ayant pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'Assemblée s'est ouverte à 19.30 heures, sous la présidence de Monsieur Amaury LAMBERT, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a nommé comme secrétaire Monsieur Hadrien Forterre, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a désigné comme scrutateur Me Codrina Constantinescu, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I- Les Associés présents ou représentés, la procuration des Associés et le nombre de leurs parts sociales sont détaillés sur la liste de présence. Cette liste de présence, signée par le mandataire des Associés représentés et par le bureau de l'Assemblée restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La procuration des Associés représentés resteront également annexées au présent acte après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire.

II- Conformément à la liste de présence, les Associés détiennent toutes les parts sociales représentant 100% du capital social de la Société et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour et renoncent aux formalités de convocation.

III- L'Assemblée est régulièrement constituée et peut en conséquence délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1- Modification de la devise du capital social de la Société d'euros (EUR) en Livres Sterling (GBP);

2- Conversion des douze mille cinq cents (12.500) actions existantes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune en dix mille sept cent cinquante (10.750) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune;

3- Création de deux (2) classes de parts sociales, respectivement les parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A») et les parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);

4- Requalification des dix mille sept cent cinquante (10.750) parts sociales existantes ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1, -) en Parts Sociales de Classe A;

5- Augmentation du capital social de la Société en vue de le porter de son montant actuel de dix mille sept cent cinquante Livres Sterling (GBP 10.750,-) à un montant de neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix Livres Sterling (GBP 998.490,-) représenté par neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante (998.250) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune et par deux cent quarante (240) Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune devant être émises en huit (8) séries comme suit: trente (30) parts sociales E1 (les «Parts Sociales E1»), trente (30) parts sociales E2 (les «Parts Sociales E2»), trente (30) parts sociales E3 (les «Parts Sociales E3»), trente (30) parts sociales E4 (les «Parts Sociales E4»), trente (30) parts sociales E5 (les «Parts Sociales E5»), trente (30) parts sociales E6 (les «Parts Sociales E6»), trente (30) parts sociales E7 (les «Parts Sociales E7») et trente (30) parts sociales E8 (les «Parts Sociales E8»);

6- Refonte de l'article 3 des statuts (les «Statuts») de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **3.1.** La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

3.2. La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

3.3. Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds, en particulier en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toutes sortes d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

3.4. La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.»

7- Refonte de l'article 6 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social de la Société est fixé à neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix Livres Sterling (GBP 998.490,-) représenté par neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante (998.250) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune et par deux cent quarante (240) Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune devant être émises en huit (8) séries comme suit: trente (30) parts sociales E1 (les «Parts Sociales E1»), trente (30) parts sociales E2 (les «Parts Sociales E2»), trente (30) parts sociales E3 (les «Parts Sociales E3»), trente (30) parts sociales E4 (les «Parts Sociales E4»), trente (30) parts sociales E5 (les «Parts Sociales E5»), trente (30) parts sociales E6 (les «Parts Sociales E6»), trente (30) parts sociales E7 (les «Parts Sociales E7») et trente (30) parts sociales E8 (les «Parts Sociales E8»), chaque Part Sociale ayant des droits et obligations tels que définis dans les Statuts et dans le Pacte d'Associés.

6.2. Outre le capital social, il peut être mis en place un compte de prime d'émission, dans lequel sera transférée toute prime d'émission payée sur toute Part Sociale. Le montant du compte de prime d'émission est à la libre disposition du Conseil.

6.3. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi et du Pacte d'Associés.

6.4. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

8- Refonte de l'article 20 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«L'exercice social de la Société commence le 12 septembre de chaque année et se termine le 11 septembre de l'année suivante.»

9- Refonte complète des Statuts;

10- Nomination de Grant Thornton en tant que réviseur d'entreprise agréé indépendant de la Société; et

11- Divers.

L'Assemblée a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Assemblée décide de modifier la devise du capital social Modification de la devise du capital social de la Société d'euros (EUR) en Livres Sterling (GBP) et de fixer le taux de conversion à quatre-vingt-six pence (GBP 0,86) pour un euro (EUR 1,-).

Deuxième Résolution

L'Assemblée décide de convertir les douze mille cinq cents (12.500) actions existantes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune en dix mille sept cent cinquante (10.750) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Troisième Résolution

L'Assemblée décide de créer deux (2) nouvelles classes de parts sociales, respectivement les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe E.

Quatrième Résolution

L'Assemblée décide de requalifier les dix mille sept cent cinquante (10.750) parts sociales existantes ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) représentées par six mille neuf cent quatre-vingt-sept virgule cinq (6.987,5) parts sociales détenues par Elliott International, L.P., une société des Iles Caïmans constituée et existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à South Church Street, bâtiment Uglan House, KY-KY1-1104 Grand Caïman, Iles Caïmans, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro CR-10177 («Elliott International») et trois mille sept cent soixante-deux virgule cinq (3.762,5) parts sociales détenues par Wakefield Securities LLC, une société de Delaware constituée et existant selon les lois des Etats Unis d'Amérique, dont le siège social est située au 1209, Orange Street, bâtiment Corporation Trust Center, USA -DE 19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 5216625 («Wakefield») en Parts Sociales de Classe A.

Cinquième Résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société en vue de le porter de son montant actuel de dix mille sept cent cinquante Livres Sterling (GBP 10.750,-) à un montant de neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix Livres Sterling (GBP 998.490,-) représenté par neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante (998.250) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune et par deux cent quarante (240) Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune devant être émises en 8 séries différentes comme suit: trente (30) parts sociales E1 (les «Parts Sociales E1»), trente (30) parts sociales E2 (les «Parts Sociales E2»), trente (30) parts sociales E3 (les «Parts Sociales E3»), trente (30) parts sociales E4 (les «Parts Sociales E4»), trente (30) parts sociales E5 (les «Parts Sociales E5»), trente (30) parts sociales E6 (les «Parts Sociales E6»), trente (30) parts sociales E7 (les «Parts Sociales E7») et trente (30) parts sociales E8 (les «Parts Sociales E8»).

Souscription - Paiement

1. Ainsi, Elliott International déclare souscrire pour un total de six cent trente-cinq mille quatre cent cinquante-six virgule vingt-cinq (635.456,25) Parts Sociales de Classe A nouvellement émises, chacune ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) et Wakefield déclare souscrire pour un total de trois cent quarante-deux mille cent soixante-huit virgule soixante-quinze (342.168,75) Parts Sociales de Classe A nouvellement émises, chacune ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-), entièrement libérées par un apport en nature consistant en une créance détenue par Elliot International et Wakefield à l'égard de Galway II, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) et ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.826 (ci-après «Galway II»), d'un montant total de quatre-vingt-dix-sept millions sept cent soixante-deux mille cinq cents Livres Sterling (GBP 97.762.500,-) conformément aux certificats d'évaluation et de libre cessibilité établis par Elliot International ou Wakefield et la Société alors qu'un montant exceptionnel pourra être alloué par la voie de tracking preferred equity certificates émis par la Société.

À la suite de la souscription de ci-dessus mentionnée, Elliot détiendra un montant total de six cent quarante-deux mille quatre cent quarante-trois virgule soixante-quinze (642.443,75) Parts Sociales de Classe A du capital social de la Société et Wakefield détiendra pour un montant total de trois cent quarante-cinq mille neuf cent trente et une virgule vingt-cinq (345.931,25) Parts Sociales de Classe A du capital social de la Société.

La preuve de l'existence, de la libre cessibilité et de la valeur des contributions ci-dessus mentionnées pour un montant total de neuf cent quatre-vingt-dix-sept millions sept cent soixante-deux mille et cinq cents Livres Sterling (GBP 97.762.500,-) a été démontrée et produite au soussigné notaire.

2. Antonine Asset Management LLP, une société constituée et existant selon les lois d'Ecosse, ayant son siège social au 33 Inverleith Terrace, Edimbourg EH3 5NU, et enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'Ecosse sous le numéro S0302775 («Antonine»), déclare souscrire à neuf mille huit cent soixante-quinze (9.875) Parts Sociales de Classe A nouvellement émises ainsi qu'à deux cent quarante (240) Parts Sociales de Classe E nouvellement émises et allouées comme suit: trente (30) Parts Sociales E1, trente (30) Parts Sociales E2, trente (30) Parts Sociales E3, trente (30) Parts Sociales E4, trente (30) Parts Sociales E5, trente (30) Parts Sociales E6, trente (30) Parts Sociales E7 et trente (30) Parts Sociales E8, alors que toutes les Parts Sociales de Classe A et toutes les Parts Sociales de Classe E ont chacune une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) et ont été entièrement libérées par (i) un apport en numéraire d'une valeur de deux cent quarante Livre Sterling (GBP 240,-) pour la souscription des Parts Sociales de Classe E et (ii) un apport en

nature consistant en quatre cent cinq (405) Parts Sociales de Classe E détenues par Antonine dans le capital social de Hadrian S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de dix-neuf mille trois cent cinquante-sept Livres Sterling (GBP 19.357,-), ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.389 («Hadrian») représenté par soixante-sept (67) Parts Sociales E1, soixante-huit (68) Parts Sociales E2, soixante-sept (67) Parts Sociales E3, soixante-huit (68) Parts Sociales E4, soixante-sept (67) Parts Sociales E5 et soixante-huit (68) Parts Sociales E6 et ayant une valeur d'un montant total de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Livres Sterling (GBP 987.500,-) (le «Montant Global de l'Apport Hadrian»), et ce, conformément au certificat d'évaluation et de libre cessibilité établi par la Société et Antonine.

Neuf mille huit cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 9.875,-) du Montant Global de l'Apport Hadrian sont apporté afin de souscrire aux Parts Sociales de Classe A nouvellement émises.

La partie restante de neuf cent soixante-dix-sept mille six cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 977.625,-) du Montant Global de l'Apport Hadrian est allouée par Antonine à la Société en échange d'une émission par la Société de tracking preferred equity certificates.

La preuve de l'existence, de la libre cessibilité et de la valeur des contributions ci-dessus mentionnées pour un montant total de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Livres Sterling (GBP 987.500,-) a été démontrée et produite au notaire instrumentant.

En conséquence des résolutions qui précèdent, Antonine joint désormais la présente réunion afin de pouvoir délibérer sur les résolutions qui suivent:

Sixième Résolution

L'assemblée décide de refondre l'article 3 des Statuts qui sera désormais formulé de la manière suivante:

«La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.»

Septième Résolution

L'assemblée décide de refondre l'article 6 des Statuts qui sera désormais formulé de la manière suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix Livres Sterling (GBP 998.490,-) représenté par neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante (998.250) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune et par deux cent quarante (240) Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune devant être émises en huit (8) séries comme suit: trente (30) parts sociales E1 (les «Parts Sociales E1»), trente (30) parts sociales E2 (les «Parts Sociales E2»), trente (30) parts sociales E3 (les «Parts Sociales E3»), trente (30) parts sociales E4 (les «Parts Sociales E4»), trente (30) parts sociales E5 (les «Parts Sociales E5»), trente (30) parts sociales E6 (les «Parts Sociales E6»), trente (30) parts sociales E7 (les «Parts Sociales E7») et trente (30) parts sociales E8 (les «Parts Sociales E8»), chaque Part Sociale ayant des droits et obligations tels que définis dans les Statuts et dans le Pacte d'Associés.

Outre le capital social, il peut être mis en place un compte de prime d'émission, dans lequel sera transférée toute prime d'émission payée sur toute Part Sociale. Le montant du compte de prime d'émission est à la libre disposition du Conseil.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi et du Pacte d'Associés.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

Huitième Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 20 des Statuts de la Société qui devra désormais être formulé comme suit:

«L'exercice social de la Société commence le 12 septembre de chaque année et se termine le 11 septembre de la même année.»

En conséquence de la présente résolution, l'exercice social en cours qui a commencé le 22 mai 2013 devra s'achever le 11 septembre 2013 et le prochain exercice social devra commencer le 12 septembre 2013 et finir le 11 septembre 2014.

Neuvième Résolution

L'Assemblée décide de refondre entièrement les Statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

A. Définitions - Nom - Objet social - Durée - Siège social

« **Art. 1^{er} . Définitions.** Lorsqu'ils sont utilisés dans les présents Statuts, les termes définis ci-dessous auront la signification respective suivante:

- «Affilié» désigne, relativement à une personne, une personne contrôlant directement ou indirectement cette personne, une personne que cette personne Contrôle directement ou indirectement, ou une personne qui est directement ou indirectement sous le Contrôle de la même personne qui Contrôle cette personne, étant entendue que la Société ne sera pas considérée comme étant un Affilié de l'un des Associés.
- «Associés» désigne les associés de la Société.
- «Conseil» désigne le conseil de gérance de la Société.
- «Contrôle» désigne le pouvoir d'une personne (ou de plusieurs personnes agissant de concert) aboutissant au fait que les affaires d'un autre soient gérées directement ou indirectement en accord avec les souhaits de cette personne (ou ces personnes agissant de concert) par l'un des moyens suivants:
- i. dans le cas d'une société, en détenant la pleine propriété de plus de cinquante pour cent (50%) du capital social ou des droits de vote dans cette société, ou ayant le droit de nommer ou de révoquer une majorité de gérants ou d'administrateurs de la société ou de prendre le contrôle des votes aux réunions du conseil de la Société en vertu de tout pouvoir conféré par les Statuts, un Pacte d'Associés ou tout autre document régissant les affaires de la société;
 - ii. dans le cas d'une société de personnes, en étant le bénéficiaire économique de plus de cinquante pour cent (50%) du capital de la société de personnes, ou en ayant le droit de contrôler la composition ou les votes d'une majorité de la gérance de la société de personnes en vertu de tout pouvoir conféré par le contrat social ou tout autre document réglant les affaires de la société de personnes; ou
 - iii. dans le cas d'une personne physique, en étant une personne rattachée (tel que défini aux sections 1122 et 1123 du UK Corporation Tax Act 2010) à cette personne physique. «Contrôlé» et «Contrôlant» auront la même signification.
- «Décisions Majeures» désigne, sous réserve des dispositions du Pacte d'Associés, toute décision relative à l'un des sujets suivants devant être adoptée par un vote positif de chacun des Associés lors d'une assemblée générale des Associés:
- i. toute modification du Pacte d'Associés, ou tout changement dans les Statuts ou les statuts d'une Filiale;
 - ii. toute mesure visant à mettre en place une liquidation, un redressement judiciaire, une procédure de sauvegarde ou toute autre procédure d'insolvabilité analogue en relation avec la Société, ou une Filiale, dans toute juridiction;
 - iii. sous réserve des dispositions du Pacte d'Associés selon lequel un Associé peut effectuer un investissement au capital social (notamment toute Part, tout tracking preferred equity certificates ou toute autre forme de dette ou de titre de capital investi dans la Société ou l'une de ses Filiales, le cas échéant, et à tout moment, en application du Pacte d'Associés) ou tout autre investissement ou apport à la Société, toute modification dans la structure du capital de la Société ou toute allocation ou émission de Parts Sociales (de toute classe) ou de Parts Sociales de Classe E, ou de modification de tout droit attaché aux Parts Sociales de toute classe, ou de Parts Sociales de Classe E, ou la création de toute option pour souscrire ou pour acquérir des Parts Sociales ou des Parts Sociales de Classe E, ou l'émission de toute garantie ou autre instrument convertible ou Parts Sociales de la Société ou en Parts Sociales de Classe E ou la création de toute option de vente ou d'achat relative aux Parts Sociales ou aux Parts Sociales de Classe E (autre que celles permises par le Pacte d'Associés);
 - iv. tout paiement de dividendes ou distributions autre que celles prévues par un Pacte d'Associés;
 - v. la fusion de la Société ou de toute Filiale avec une autre personne;
 - vi. sous réserve des dispositions d'un Pacte d'Associés, toute décision de toute société commune ou de toute société de personnes entre la Société ou toute Filiale et une autre

	personne ou toute acquisition par une Filiale d'une partie du capital social émis ou tout autre actif matériel (y compris tout portefeuille de prêts) d'une autre personne; et
	vii. toute transaction entre toute Filiale et un Associé ou une société rattachée ou un Affilié d'un Associé et toute transaction qui n'est pas conforme au principe de pleine concurrence, dans des conditions normales de commerce et comparable à celles applicables avec un tiers non affiliée/non associée.
«Filiale»	désigne toute filiale de la Société et toute autre société établie par les Associés à la date des Statuts ou après ou avant le 31 juillet 2015, le cas échéant.
«Gérant»	désigne tout Gérant de Classe A ou Gérant de Classe B de la Société.
«Gérant de Classe A»	a la signification qui lui est donnée à l'article 13.
«Gérant de Classe B»	a la signification qui lui est donnée à l'article 13.
«Jour Ouvré»	désigne tout jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) durant lequel les banques de New York, Londres, Edimbourg, et Luxembourg sont ouvertes pour les opérations courantes
«Loi»	désigne la loi datant du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
«Montant Disponible»	désigne la valeur nominale des Parts Sociales Incitatives devant être rachetées, à laquelle s'ajoute le Surplus, le cas échéant.
«Pacte d'Associés»	désigne tout pacte d'associés qui pourrait être mis en place, le cas échéant, entre les Associés, à tout moment.
«Part Sociale»	désigne toute Part Sociale de Classe A ou toute Part Sociale de Classe E ainsi que toute part sociale émise par la Société en accord avec les Statuts et le Pacte d'Associés, le cas échéant.
«Parts Sociales de Classe A»	désigne les parts sociales de Classe A de la Société.
«Parts Sociales de Classe E»	désigne les parts sociales de Classe E de la Société.
«Parts Sociales E1»	a la signification qui lui est donnée à l'article 6.
«Parts Sociales E2»	a la signification qui lui est donnée à l'article 6.
«Parts Sociales E3»	a la signification qui lui est donnée à l'article 6.
«Parts Sociales E4»	a la signification qui lui est donnée à l'article 6.
«Parts Sociales E5»	a la signification qui lui est donnée à l'article 6.
«Parts Sociales E6»	a la signification qui lui est donnée à l'article 6.
«Parts Sociales E7»	a la signification qui lui est donnée à l'article 6.
«Parts Sociales E8»	a la signification qui lui est donnée à l'article 6.
«Société»	désigne Galway I, S.à r.l. tel que définie à l'article 2.
«Statuts»	désigne les présents statuts de la Société.

Art. 2. Nom-Forme sociale. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Galway I» (la «Société») qui sera régie par la Loi, les Statuts ainsi que par le Pacte d'Associés.

Art. 3. Objet Social.

3.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

3.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

3.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

3.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des Statuts.

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du Conseil. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des Statuts.

5.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du Conseil.

5.4 Dans l'hypothèse où le Conseil estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Capital Social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix Livres Sterling (GBP 998.490,-) représenté par neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante (998.250) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune et par deux cent quarante (240) Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune devant être émises en huit (8) séries comme suit: trente (30) parts sociales E1 (les «Parts Sociales E1»), trente (30) parts sociales E2 (les «Parts Sociales E2»), trente (30) parts sociales E3 (les «Parts Sociales E3»), trente (30) parts sociales E4 (les «Parts Sociales E4»), trente (30) parts sociales E5 (les «Parts Sociales E5»), trente (30) parts sociales E6 (les «Parts Sociales E6»), trente (30) parts sociales E7 (les «Parts Sociales E7») et trente (30) parts sociales E8 (les «Parts Sociales E8»), chaque Part Sociale ayant des droits et obligations tels que définis dans les Statuts et dans le Pacte d'Associés.

6.2 Outre le capital social, il peut être mis en place un compte de prime d'émission, dans lequel sera transférée toute prime d'émission payée sur toute Part Sociale. Le montant du compte de prime d'émission est à la libre disposition du Conseil.

6.3 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales sous réserve des et conformément aux dispositions de la Loi et du Pacte d'Associés.

6.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 7. Parts Sociales.

7.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

7.2 Les Parts Sociales de la Société sont nominatives.

7.3 La Société peut avoir un ou plusieurs Associés, avec un nombre maximal de quarante (40) Associés.

7.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des Associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 8. Registre des Parts Sociales - Transfert de Parts Sociales.

8.1 Un registre des Parts Sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque Associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'Associé demandeur.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette Part Sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

8.3 A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans le Pacte d'Associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés.

8.4 A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans le Pacte d'Associés, inter vivos, les Parts Sociales seront uniquement transférables à de nouveaux Associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les Associés représentant une majorité des trois quarts du capital social. En outre, les Associés devront respecter les droits de préemption, les droits de sortie forcée et de sortie conjointe, qui pourront s'imposer à eux à tout moment en application de toute disposition du Pacte d'Associés, le cas échéant, et le Conseil ne pourra enregistrer aucune cession de Parts Sociales dans le registre des parts sociales de la Société si ladite cession de Parts Sociales n'est pas effectuée en accord avec les dispositions applicables du Pacte d'Associés.

8.5 Toute cession de Parts Sociales, en accord avec la Loi, les Statuts et le Pacte d'Associés, le cas échéant, est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

8.6 En cas de décès, les Parts Sociales de l'Associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel Associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les Associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les Parts Sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'Associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 9. Décisions collectives des Associés.

9.1 L'assemblée générale des Associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les Statuts, ainsi que par le Pacte d'Associés, et en particulier les Décisions Majeures.

9.2 A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans le Pacte d'Associés, chaque Associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient, et devra agir conformément à la Loi, aux Statuts et au Pacte d'Associés.

9.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) Associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque Associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

9.4 En cas d'Associé unique, cet Associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et par ces Statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des Associés» devra être entendue comme une référence à l'Associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés seront exercés par l'Associé unique.

Art. 10. Assemblées générales des Associés.

10.1 Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) Associés, une assemblée générale des Associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de chaque exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'Associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des Associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

10.2 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés, chaque Associé peut recevoir le texte des résolutions devant être prises et exprimer son vote par écrit, à moins qu'une décision relève des Décisions Majeures, auquel cas une assemblée générale des Associés devra être convoquée et tenue.

10.3 Un Associés peut être représenté lors de l'assemblée générale des Associés en nommant par écrit (ou par fax, courrier électronique ou tout autre moyen équivalent) un mandataire qui n'a pas nécessairement à être un Associé.

Art. 11. Quorum et Vote.

11.1 Chaque Associé possède un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

11.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les Statuts, la Loi ou par le Pacte d'Associés, les décisions collectives des Associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social, à moins qu'une décision soit une Décision Majeure telle que définie ci-dessous à l'article 11.3. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

11.3 Toute décision relative à une Décision Majeure requiert un vote positif de la part de chaque Associés lors d'une assemblée générale des Associés de la Société dûment convoquée et tenue.

11.4 Si les Associés ne sont pas en mesure d'aboutir à un vote unanime relativement à une Décision Majeure, alors la situation sera celle d'une impasse (une «Impasse»). Lorsque survient une Impasse, chaque Associé sera tenu de respecter toute procédure d'impasse qui aura été approuvée par les Associés dans le Pacte d'Associés.

Art. 12. Changement de nationalité. Les Associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec leur consentement unanime.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du Gérant unique - Composition et Pouvoirs du Conseil - Nomination du Gérant unique du Conseil.

13.1 Dans le cas d'un Associé unique, la Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) (chacun, un «Gérant») nommé par une résolution de l'Associé unique. Dans le cas d'un gérant unique, il/elle sera désigné(e) comme Gérant unique. En cas de pluralité de gérants, ils constituent le Conseil.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, la Société est gérée par un Conseil nommé par une assemblée générale des Associés, et qui est composé d'un minimum de cinq (5) et d'un maximum de sept (7) Gérants étant des Gérants de classe A (les «Gérants de Classe A») et des Gérants de classe B (les «Gérants de Classe B») conformément au Pacte d'Associés. Les Gérants ne recevront aucune rémunération en leur qualité de Gérant de la Société.

13.3 Lorsque la Société est gérée par un Gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme Gérant unique n'est pas expressément mentionné dans ces Statuts, une référence au Conseil dans ces Statuts devra être entendue comme une référence au Gérant unique.

13.4 A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans le Pacte d'Associés, les Gérants ne sont pas nécessairement des Associés. Ils sont nommés par une assemblée générale des Associés et devront en principe résider en dehors du Royaume-

Uni. A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans le Pacte d'Associés, les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution des Associés.

13.5 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les Statuts ou par le Pacte d'Associés, le cas échéant, à l'assemblée générale des Associés.

13.6 Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

13.7 Le Conseil devra déterminer les responsabilités, la rémunération (le cas échéant), et la durée de la période de représentation du mandataire et toute autre condition relative à son mandat.

Art. 14. Vacance d'un poste de gérant.

14.1 Dans l'hypothèse où un poste de Gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être comblée de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du Gérant par les Gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des Associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

14.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un Gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des Associés.

Art. 15. Convocation aux réunions du Conseil.

15.1 Les réunions du Conseil devront être convoquées dans les règles, retranscrites dans des procès-verbaux et à chaque fois tenues au moment déterminé par le Conseil et au moins tous les trimestres dans un lieu à l'extérieur du Royaume-Uni tel que déterminé par le Conseil et, dans tous les cas, au moins une fois par an au siège social de la Société

15.2 Aucune réunion du Conseil ne pourra sans tenir une convocation préalable d'au moins cinq (5) Jours Ouvrés, toutefois, le Conseil peut être convoqué en tenant une convocation préalable d'au moins une (1) heure si les intérêts de la Société, selon l'avis d'un Gérant de Classe A, risquent d'être irrémédiablement affectés si le sujet dont il doit être traité lors de la réunion du Conseil n'était pas discuté en urgence, ou si tous les Gérants l'acceptent. Toute convocation du Conseil doit comprendre l'ordre du jour identifiant, de façon raisonnablement précise, les sujets sur lesquels il doit être débattu lors de la réunion, ainsi que les copies de tous les documents devant être discutés lors de la réunion. Le Conseil peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et ont renoncé aux formalités et obligations de convocation.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les Gérants sont présents ou représentés à un Conseil et renonce aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites approuvées par tous les membres du Conseil.

Art. 16. Conduite des réunions du Conseil.

16.1 Le Conseil peut élire parmi ses membres un président du Conseil qui doit être un Gérant de Classe A. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du Conseil et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil. En cas d'égalité des votes, le président du Conseil dispose d'une voix prépondérante.

16.2 Sous réserve des dispositions de l'article 16.3 ci-dessous, le quorum pour toute réunion du Conseil est d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B.

16.3 Nonobstant toutes dispositions contraires de la Loi ou des Statuts, afin de respecter le quorum, une majorité des Gérants présents à la réunion du Conseil doivent être résidents hors du Royaume-Uni.

16.4 Le Conseil prend les décisions à la majorité simple des votes des Gérants présents ou représentés et chaque Gérant dispose d'une (1) voix lors de toute réunion du Conseil.

16.5 Sous réserve des dispositions du Pacte d'Associés, tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'identifier, s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne lors de ladite réunion.

16.6 Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants seront valides et auront la même valeur que des résolutions prises lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. De telles signatures devront apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et devront être attestées par un original ou par télégramme, télex, facsimilé, ou e-mail.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil - Procès-verbaux des décisions du Gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants étant un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants étant un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B.

17.2 Les décisions du Gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le Gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le Gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du Gérant unique, ou, si la Société a plusieurs Gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants étant un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et Surveillance

Art. 19. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt- cinq (25) Associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des Associés doit désigner le(s) commissaire (s) et déterminer la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des Associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les Associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des Associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 12 septembre de chaque année et se termine le 11 septembre de l'année suivante.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le Conseil dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un Associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet Associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du Conseil, l'assemblée générale des Associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi, aux Statuts et au Pacte d'Associés.

21.6 A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans le Pacte d'Associés, les distributions aux Associés sont effectuées en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22 - Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

22.1 Le Conseil peut décider, sous réserve de respecter les dispositions du Pacte d'Associés, de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le Conseil et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les Statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux Associés conformément à la Loi, aux Statuts, et au Pacte d'Associés.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 4.2 des Statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Conformément aux dispositions de la Loi et du Pacte d'Associés, le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les Associés en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les Statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.»

137317

Dixième Résolution

L'assemblée décide de nommer Grant Thornton ayant son siège social au 1 rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise agréé indépendant de la Société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la Société en raison du présent acte est évalué à environ six mille sept cent euros (EUR 6.700.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, à la date susmentionnée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état civil et domicile, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. LAMBERT, H. FORTERRE, C. CONSTANTINESCU, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 13 septembre 2013. Relation: DIE/2013/11094. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande à la société prénommée.

Diekirch, le 07 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141246/1068.

(130172210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Golden Horizon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 151.637.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013141250/12.

(130172120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Tootsie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8361 Goetzingen, 1, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 82.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141610/9.

(130172688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Tootsie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8361 Goetzingen, 1, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 82.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141609/9.

(130172687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Tootsie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8361 Goetzingen, 1, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 82.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141608/9.

(130172686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Tootsie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8361 Goetzingen, 1, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 82.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141607/9.

(130172685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Tootsie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8361 Goetzingen, 1, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 82.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141606/9.

(130172684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Tootsie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8361 Goetzingen, 1, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 82.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141611/9.

(130172689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Tootsie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8361 Goetzingen, 1, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 82.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141605/9.

(130172683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Valoria Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7420 Cruchten, 3, rue Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 161.484.

L'an deux mil treize, le vingt-septième jour de septembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Patrick CHRISNACH, gérant de sociétés, né le 10 juillet 1971 à Luxembourg, demeurant à L-2430 Luxembourg, 31, rue Michel Rodange,

2.- Madame Hélène BOROWSKY, retraitée, née le 26 mars 1930 à Bastendorf, demeurant à L-7420 Cruchten, 3, rue Neuve, ici représentée par Monsieur Patrick CHRISNACH, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

La procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexée au présent acte afin être enregistrée avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée Valoria Gestion S.à r.l., ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 31, rue Michel Rodange, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 161484, constituée par acte du notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 9 juin 2011, publié au Mémorial C numéro 1892 en date du 18 août 2011 (la «Société»)

Ensuite, les associés, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes prises à l'unanimité:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-2430 Luxembourg, 31, rue Michel Rodange, à L-7420 Cruchten, 3, rue Neuve.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 4 (alinéa 1) des statuts de la Société:

Art. 4. (alinéa 1). "Le siège social est établi dans la commune de Nommern".

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir séparément, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, es qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ladite personne a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Patrick Chrisnach, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 01 octobre 2013. LAC / 2013 / 44510. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141628/45.

(130172626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Tootsie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8361 Goetzingen, 1, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 82.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141603/9.

(130172681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Tootsie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8361 Goetzingen, 1, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 82.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141604/9.

(130172682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Tootsie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8361 Goetzingen, 1, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 82.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141602/9.

(130172680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Tootsie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8361 Goetzingen, 1, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 82.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141601/9.

(130172679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Tootsie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8361 Goetzingen, 1, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 82.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141600/9.

(130172678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Un Autre Monde, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 106, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 97.826.

Le Bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141627/9.

(130172848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Vinita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.219.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 8 octobre 2013

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur MERGONI Giacomo et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé Président du Conseil d'administration.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

VINITA S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2013141638/17.

(130172558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Vie Privée Rue Wilson, Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 2, rue d'Amsterdam.
R.C.S. Luxembourg B 135.609.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 octobre 2013

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur et le mandat d'administrateur délégué de Madame Krombach Margot, qui suite à un changement d'adresse réside actuellement 11 Hireknapp L-8326 CAPELLEN. Son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2019 statuant sur l'exercice 2018.

L'assemblée générale nomme Madame Conny Pleimling, salariée, résidente 31 rue de Capellen L-8393 OLM comme commissaire aux comptes pour une période de 6 ans en remplacement de Madame OLIVEIRA PEREIRA Monica L'exécution de son mandat prenant cours rétroactivement pour le contrôle du bilan 2012 et prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019 statuant sur l'exercice 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vie Privée Rue Wilson
Société anonyme
FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A.
Signature

Référence de publication: 2013141630/20.

(130172085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Kiwanis Club - Uelzechtall, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7593 Beringen/Mersch, 1, Am Kaesch.
R.C.S. Luxembourg F 4.102.

—
Lors de la réunion statutaire du 25 septembre 2013, il a été procédé valablement à l'unanimité des membres présents, soit 17 membres sur 18, à la modification du lieu du siège social:

Le siège social est transféré
de
69, rue Belle-Vue, L-7516 Mersch,
vers
1, am Kaesch, L-7593 Beringen/Mersch

Beringen, le 25 septembre 2013.

Fred Becker / Claude Deitz / Robert Jeworowski
Président / Secrétaire / Trésorier

Référence de publication: 2013141691/17.

(130172834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

3B Binani Glassfibre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 163.525.

—
L'an deux mille treize, le huit octobre,

L'actionnaire unique décide en date du 22 mars 2013 la nomination aux fonctions de gérant classe A avec effet immédiat de:

- Monsieur Franciscus Marcus HUBERT, né le 13 décembre 1966 à Vlaardingén (Pays-Bas), résidant à 4635CT Huijbergen (Pays-Bas), Westerstraat, au 49B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 8 octobre 2013.

Pour la société
COFICOM Trust S.à r.l.
B.P. 126
50, Esplanade
L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2013141660/20.

(130172420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

3i Infrastructure (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.331.

Les comptes annuels au 31 Mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel

Gérant

Référence de publication: 2013141659/11.

(130172652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Masco Home Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 134.955.

En date du 3 octobre 2013, l'associé unique de la Société, Masco Corporation, une société régie par les lois de l'état du Delaware, ayant son siège social sis au 21001, Van Born Road, Taylor, MI 48180, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Michigan Corporation Register sous le numéro 610149, a pris connaissance de la démission de Mr. John Szniewajs, comme gérant de la Société, avec effet au 30 septembre 2013 et a nommé Dr. Johannes Sebastian Gilcher, né le 25 février 1965 à Albisheim, Allemagne, demeurant professionnellement au 22, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et Mr. Karl Gorton, né le 28 novembre 1968 à Lichfield, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à Pooley Hall Drive, Birch Coppice Business Park, Dordon, Tamworth B78 1SG, Royaume-Uni, comme nouveaux gérants de la Société.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société est désormais composé de:

- M. Florian Schalwat, gérant;
- M. Darius Padler, gérant;
- M. Lawrence Francis Leaman, gérant;
- Dr. Johannes Sebastian Gilcher, gérant; et
- M. Karl Gorton, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013141693/23.

(130172389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Apil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3321 Berchem, 9A, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 160.260.

EXTRAIT

Suite à un courrier du 8 octobre 2013, Monsieur Amar CHABANE a démissionné avec effet immédiat de sa fonction de gérant de la société.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013141687/12.

(130172918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

2TM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 12, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 147.055.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2013.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2013141658/12.

(130172498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Whirlpool CSA Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 165.166.603,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 179.504.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141642/11.

(130172232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Vinita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 65.219.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VINITA S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013141637/12.

(130172518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Wyndham Luxembourg Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 22.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 171.168.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société informe du changement suivant:

Notification du changement d'adresse de Bernard Beerens au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141643/13.

(130172676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

VBNT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 129.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013141635/10.

(130172124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

VAP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 151.706.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2013141634/11.

(130172349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Vinita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 65.219.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VINITA S.A.
Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013141636/12.

(130172517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

WREV Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 159.731.

Suite au changement d'adresse de l'associé unique, White Rose Energy Ventures Holdings LP, le siège social de l'associé unique de la société est:

190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman Ky1-9001, Cayman Islands

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2013141650/15.

(130172568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Umbrella Equities and Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 96.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013141626/10.

(130172719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Varialux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 146.652.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel

Gérant

Référence de publication: 2013141629/11.

(130172651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

UFS Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 129, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 160.360.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141624/10.

(130172717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Turchese Trading e Investimentos S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.459.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 26 septembre 2013.

Résolutions:

L'Assemblée décide, avec effet immédiat, de transférer le siège social de la Société du 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

L'Assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, le mandat des administrateurs Leonardo Mocchi et Cédric Finazzi.

L'Assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant professionnellement au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, administrateur;

- Madame Christine Picco, employée privée, demeurant professionnellement au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, administrateur;

Les nouveaux administrateurs achèveront les mandats de leurs prédécesseurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Turchese Trading e Investimentos S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2013141620/23.

(130172548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Agilitec S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9763 Marnach, 3, Schwaarzenhiwwelstross.

R.C.S. Luxembourg B 138.189.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141710/9.

(130173243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Agilitec S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9763 Marnach, 3, Schwaarzenhiwwelstross.

R.C.S. Luxembourg B 138.189.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141711/9.

(130173693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Agilitec S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9763 Marnach, 3, Schwaarzenhiwwelstrosss.

R.C.S. Luxembourg B 138.189.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141709/9.

(130173242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Alvogen IPCo S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 149.131.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141721/9.

(130173077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Aquadétente Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 103B, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 116.543.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141724/9.

(130173842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

CBC Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activité.

R.C.S. Luxembourg B 167.046.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141860/9.

(130173825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Compagnie Internationale de Restauration (C.I.R.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.893.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141881/9.

(130173836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Chaussea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3544 Dudelange, 40, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.832.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141873/9.

(130173372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Creche Coccinella Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4064 Ech-sur-Alzette, boulevard Hubert Clement.

R.C.S. Luxembourg B 109.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141886/9.

(130173111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Deutsche Grundbesitz und Immobilien 2 GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 130.650.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141895/9.

(130173805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Dafofin One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 77.978.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 8 octobre 2013 que:

- Monsieur Andrea MONTAGNI, né le 13 octobre 1964 à Milan (Italie), demeurant à Via Ciovasso 17, I-20147 Milan, Italie, a été nommé en tant qu'administrateur de type A, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

La Société prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Patrick MOINET au 156 rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg et de Monsieur Olivier LIEGEOIS au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141908/18.

(130173132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Delacroix, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.879.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141918/9.

(130172980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Day Dream SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 40.325.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141914/9.

(130173260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

DLSI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 58, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 47.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141927/9.

(130172906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Deutsche Grundbesitz und Immobilien 3 GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 131.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141896/9.

(130173806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Deutsche Grundbesitz und Immobilien GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 116.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141894/9.

(130173804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Cellon, Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 16, rue Héierchen.
R.C.S. Luxembourg B 25.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141864/9.

(130173044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

CAI Investments (No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 170.510.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141850/9.

(130173037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

CAI Investments (No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 170.619.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141851/9.

(130173038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.
